



REGLEMENT INTERIEUR

ÉCOLE DE MUSIQUE -LA VACHE-

Article 1 :

L'école de musique La Vache est une activité de l'association « La Vache sous les marronniers » Elle a pour objet l'enseignement du solfège, de la théorie, de la pratique de l'instrument, ainsi que la musique vivante.

Article 2 :

L'école de musique La Vache dispense et suivant ses cours :

- dans le local situé sous le Kiosque à Musique, Place du Château de Lapeyrouse Fossat
- dans une salle au sein des locaux des Associations de la mairie, 40 Prom. de l'Esplanade, Lapeyrouse Fossat.

L'adresse postale reste inchangée.

Elle peut également les dispenser au domicile de l'élève sous certaines conditions :

- Distance (**majoration forfaitaire de 5 € au-delà de 6Km**)
- Horaires

Article 3 :

La période d'enseignement de l'école de musique La Vache est identique au calendrier scolaire. Les inscriptions en cours d'année sont possibles en fonction des places disponibles.

Article 4 :

Le règlement des cours se fait en une fois au moment de l'inscription.

Toutefois, une facilité de paiement peut être accordée sous la forme de chèques qui seront encaissés en 3 chèques ou suivant le règlement choisi (cf fiche d'adhésion).

Les chèques seront libellés à l'ordre de l'association la Vache sous les Marronniers et remis au professeur(s) de l'école de musique au moment de l'inscription.

Ou en espèces

Ou : Autre moyen de paiement : les adhérents peuvent régler directement au professeur. Merci de vous rapprocher de celui-ci.

Les cotisations annuelles de l'école de musique sont payables à l'inscription. Elles sont non remboursables en cas de désistement.

En cas d'inscription en cours d'année le règlement se fera au prorata de la période restante.

L'Association La Vache sous les Marronniers n'effectuera de remboursement de cotisation, calculée au prorata des mois restants, que sur présentation d'un **certificat ou tout autre justificatif dans le cas d'une situation particulière (contacter l'association).**

Article 5 :

Les professeurs, en leur qualité d'éducateur, s'engagent à assurer un enseignement de qualité. Les élèves sont sous la surveillance et la responsabilité de l'école de musique « la Vache » pendant le temps de cours.

Article 6 :

Dans le cas d'abandon de l'activité musicale, le remboursement des cotisations ne sera accordé que pour les cas de force majeure (déménagement, maladie, raison professionnelle) : Paiement des heures réellement suivies selon règle du prorata temporis.

Article 7 :

En cas d'annulation, prévenir au plus tard 48H avant le cours.

Les professeurs qui se sont absentes proposeront dans la mesure du possible un nouvel horaire pour rattraper les cours en accord avec les élèves concernés.

En cas d'absence prolongée, l'école de musique s'efforcera de mettre à disposition un professeur remplaçant que l'élève sera tenu d'accepter.

Article 8 :

En cas d'événement exceptionnel (Concert, spectacle de fin d'année....).

Les cours seront transformés dans le cadre d'événements pour les adhérents.

Article 9 :

En cas de réservation du studio pour enregistrement de groupes

Certains cours qui ne pourraient être assurés, seraient reconduits en accord avec l'élève concerné sur un créneau horaire convenu par le professeur et l'adhérent.

Article 10 :

Les parents ont l'obligation de souscrire une assurance responsabilité civile pour leur(s) enfant(s). Tout dégât causé par un élève aux locaux et matériel de l'établissement engage la responsabilité des parents ou de l'élève majeur et fait l'objet d'un dédommagement.

Les élèves sont tenus d'assister régulièrement aux cours et d'avoir un comportement respectueux envers leur(s) professeur(s). Toute absence doit être signalée au professeur ou au président. Il est interdit aux élèves de déranger les cours par une conduite inconvenable et de dégrader le matériel mis à leur disposition.

Le non-respect du présent règlement peut entraîner la radiation de l'école de musique.

Article 11 :

En cas de changement d'adresse ou de n° de téléphone en cours d'année, les parents doivent sans tarder en informer l'école de musique.

Règlement adopté en Conseil d'administration du 04/01/2023

Le Président de l'Ecole
Jean-Michel CROS



FICHE D'INSCRIPTION 2023-2024 et Tarifs

<i>Nom/ Prénom</i>	
<i>Nom / Prénom de l'élève</i>	
<i>Date de naissance</i>	
<i>Adresse</i>	
<i>Téléphone fixe</i>	
<i>Téléphone portable</i>	
<i>E-mail</i>	

Tarifs cours particuliers Formule(s) choisie(s) (cocher la case correspondante)

	30 mns à l'école 462 € /an	45 mns à l'école 660 € /an	60 mns à l'école 841 € /an	30 mns à domicile 594 € /an	45 mns à domicile 808 € /an	60 mns à domicile 990 € /an
module						
Piano						
Chant						
Guitare ou Basse						
Batterie						
Eveil musical						
M. A. O. Studio						
Coaching Vocal Studio						
Atelier etc...		Prix variable par modules, devis sur demande				

Une réduction de 20% est accordée pour les cours collectifs (maximum 3 enfants pour les cours collectifs) (hors atelier)

Jour et horaire du coursen accord avec votre professeur

CONTACTS

Chant / Piano	Jean Michel Cros	06 64 87 64 68	jean-michel@studio-lavache.com
Guitare / Basse / Batterie / MAO	Ayumu Matsuo	06 24 62 77 87	ayumu@studio-lavache.com
Batterie	Michaël Piaser	06 77 74 46 43	drumminhers@gmail.com
Beat Box	Stéphane Anglio	06 22 49 92 50	stefanglio@gmail.com
Secrétaire Générale	Nathalie Adjedj	06 60 19 23 35	nathalie@studio-lavache.com

Les documents à fournir sont :

Les dossiers d'inscriptions : retirer, compléter et à retourner - Assurance scolaire/extrascolaire/civile

<https://www.studio-lavache.com/>

J'accepte que l'association LaVache sous les Marronniers collecte et utilise mes données personnelles renseignées dans ce formulaire, en accord avec la politique de protection des données dans le cadre des activités de l'association **oui** **non (cocher)**

Justificatif de paiement pour CE (facture/attestation) **oui** **non (cocher)**

PAIEMENT (à compléter très lisiblement)

Adhésion

L'école de Musique -La Vache- est une structure associative. A ce titre, chaque famille doit verser une adhésion annuelle de **25€**. Celle-ci s'ajoute à la participation annuelle.

Une **réduction «familles» de 10%** est accordée pour la 2ème personne inscrite, et de **15%** pour la 3ème personne inscrite.

Des stages payants seront également proposés en fonction des envies des élèves (spécial ados par exemple ou groupe de musique etc,...)

Les parents ou les élèves majeurs sont tenus de s'inscrire s'ils veulent participer à ceux-ci.

Règlement par chèques en 1 fois ou en 3 fois (septembre/janvier/avril)

Nom du Titulaire du compte bancaire :Banque (Nom et lieu) :
.....

1/ ATTENTION : MERCI DE FAIRE CE CHEQUE A PART

Adhésion/Assurance Numéro du chèque : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Montant : |_|_2_|_5_| €

2/ COURS : REGLEMENT PAR CHEQUE

1 - Numéro du chèque : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Montant : |_|_|_|_|_| € A l'ordre l'association LaVache sous les Marronniers

2 - Numéro du chèque : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Montant : |_|_|_|_|_| € A l'ordre l'association LaVache sous les Marronniers

3 - Numéro du chèque : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Montant : |_|_|_|_|_| € A l'ordre l'association LaVache sous les Marronniers

Chèque à l'ordre l'association LaVache sous les Marronniers

En espèces

Autre moyen de paiement : les adhérents peuvent régler directement au professeur. Merci de vous rapprocher de celui-ci.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Mme, Melle, M.....autorise – n'autorise pas (rayer la mention inutile) le professeur à donner les premiers soins nécessaires à mon enfant mineur en cas d'accident survenant pendant les cours/ateliers.

DROIT A L'IMAGE : ADULTES ET ENFANTS MINEURS

Vous ou votre enfant mineur pouvez apparaître sur des documents photographiques ou cinématographiques réalisés dans le cadre des activités du **l'Association La Vache sous les Marronniers**. Nous accordons la plus grande attention à ce qu'aucune photo ne puisse porter préjudice à la dignité des adhérents.

Autorisation

Je soussigné(e).....
Adhérent - Parent ou tuteur légal de.....
(rayer la mention inutile)
Activité.....

- Autorise **l'Association La Vache sous les Marronniers** à photographier et filmer l'adhérent lors de la pratique du cours/ateliers et des spectacles de l'association.
- Autorise **l'Association La Vache sous les Marronniers** à diffuser les photos sur son site <https://www.studio-lavache.com/> / ou tout support médiatique
- N'autorise pas **l'Association La Vache sous les Marronniers** à photographier ou filmer l'adhérent

(cocher ci-dessous la case concernée)

-
- Je déclare avoir pris connaissance de tout ce qui précède ainsi que du règlement intérieur de l'association pour la saison 2023/2024 (consultable sur le site <https://www.studio-lavache.com/>)

Fait à Lapeyrouse Fossat, le

Signature précédée de la mention
« LU et APPROUVE »

REMISE DU DOSSIER COMPLET LORS DE VOTRE PREMIER COURS

Début des cours lundi 18 septembre 2023